



HAL
open science

La castration criminelle aux XIXe et XXe siècles : Criminalisation, pratique, interprétations

Ami Nagai

► **To cite this version:**

Ami Nagai. La castration criminelle aux XIXe et XXe siècles : Criminalisation, pratique, interprétations. La 7e Journée scientifique de l'ED 355, Jun 2023, AIX EN PROVENCE, France. hal-04406824

HAL Id: hal-04406824

<https://hal.science/hal-04406824>

Submitted on 19 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La castration criminelle aux XIX^e et XX^e siècles

Criminalisation, pratique, interprétations

Ami NAGAI, doctorante en histoire contemporaine
 sous la direction d'Anne Carol, Aix-Marseille Univ., CNRS, TELEMMe, Aix-en-Provence, France
 ami.NAGAI@univ-amu.fr



Code pénal 1810

« De l'amour et du sang », *L'œil de la police*, N°3, 1908, p.1, BNF Gallica, détail de couv.

Art. 316
 « Toute personne coupable du crime de castration, subira la peine des travaux forcés à perpétuité. Si la mort en est résultée avant l'expiration des quarante jours qui auront suivi le crime, le coupable subira la peine de mort. »
 ✕ Absence de la définition du crime de castration ✕ Abrogation de l'article en 1992

Axe 1 : Pourquoi cette criminalisation?

- Dénonciations par les médecins diplômés contre les empiriques exerçant la castration pour guérir les hernies
- Crainte de l'affaiblissement de force physique et de la perte de la faculté de reproduction



Projets de la législation
 Plaintes portées par les médecins

Axe 2 : comment interpréter la loi et l'appliquer?

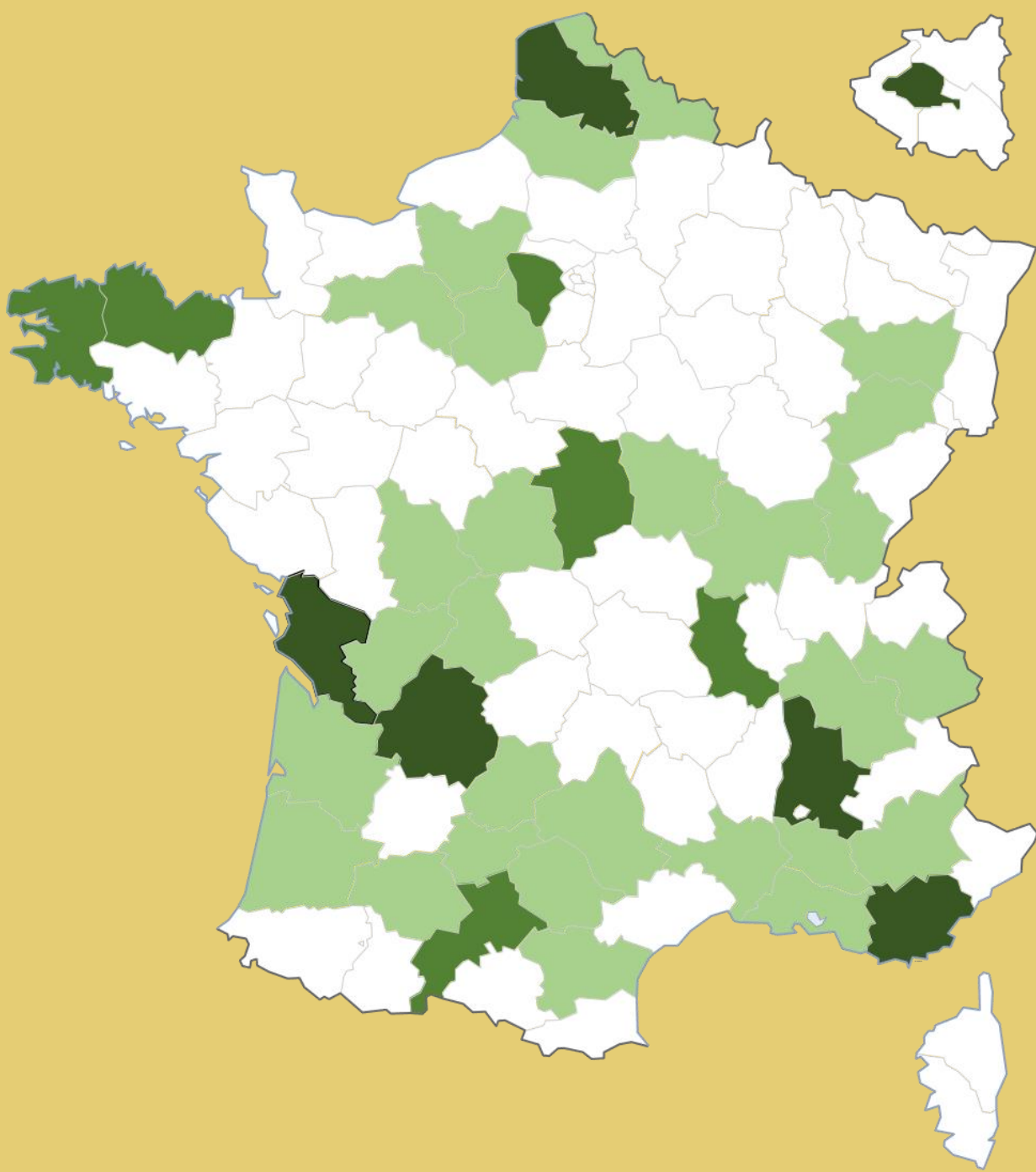
- Circonstances des crimes
- Signification des mutilations sexuelles?
- Crime considéré comme « féminin » et « passionnel » dans la lutte contre la dominance masculine dans la société?
- Écart entre la sévérité de la loi et l'indulgence du juge dans le choix des peines?



Dossiers de procédures criminelles
 Traités du Code pénal (critiques et interprétations)
 Études criminologiques

Affaires jugées devant les cours d'assises (1810-1994)

► 3 affaires ► 2 ► 1



Affaire Marie Rebec, Montauroux, Var

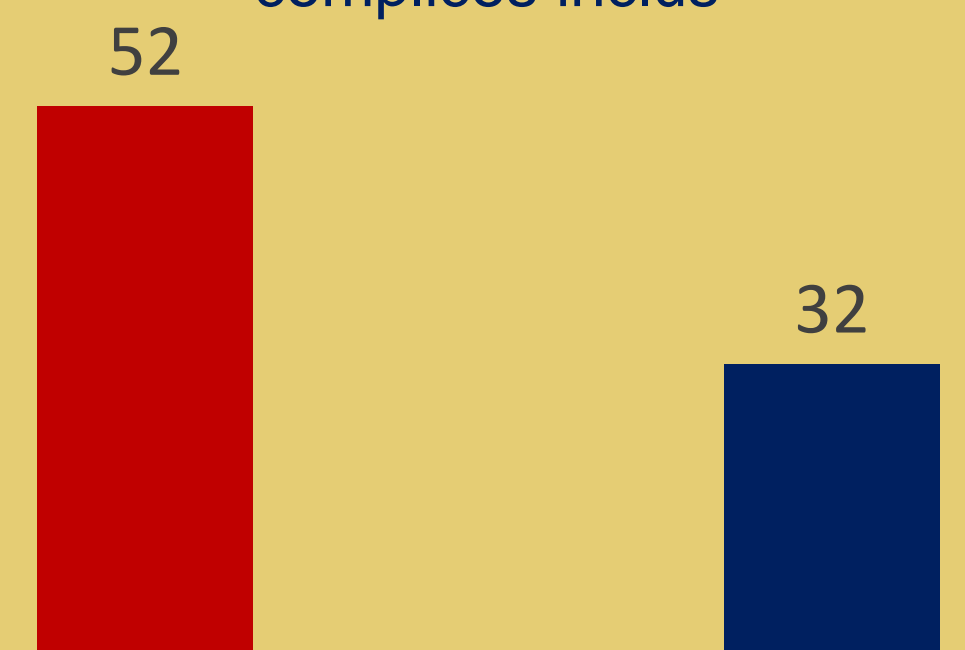
Date	17 sept. 1813, vers 10h00 du soir
Accusée	Marie Rebec , 25 ans, revendeuse, enceinte deux fois
Victime	Joseph Guignan , 26 ans, boulanger, son amant
Motif	Se venger de Guignan qui abandonne Marie pour épouser une autre fille « j'ai porté un coup sur lui dans mon désespoir, sans savoir précédemment où je le portais. » Interrogatoire, 24/09/1814, dossier de procédure criminelle, 2U 151, AD du Var
Peine	Travaux forcés à perpétuité

Redéfinition du crime par la Cour de cassation

- Toute atteinte aux organes génitaux nécessaires à la reproduction
- L'intention d'anéantir les facultés procréatrices

Castration = vengeance passionnelle

Nombre provisoire des accusés complices inclus



Femmes	Hommes
Filles, séduites, et abandonnées par leur amant	Maris punissant l'amant de leur épouse
Épouses « se débarrassant » de leur époux pour vivre avec leur amant	Pédophiles offensant de petits garçons
Mère maltraitant son enfant	Ouvriers ivres portant des coups dans une rixe

